



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 19 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Hétu situé au 624, rue Notre-Dame, le 19 décembre 2022 à 19 h 00.

1_ PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6

La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière.

2022-12-300 1_ OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance spéciale à 19 h 00, le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2022-12-301 2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que convoqué.

Adoptée à l'unanimité

2022-12-302 3_ ADOPTION DU BUDGET 2023

ATTENDU QUE selon l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QU'un avis public a été donné conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

Le conseiller, monsieur Jean-Luc Payant demande le vote.

Nom	Fonction	District	Pour	Contre
Steve Laberge	Maire			
Mario Henderson	Conseiller	1	X	
Marc Roy	Conseiller	2	X	
Jean-Luc Payant	Conseiller	3		X
Richard Beaudin	Conseiller	4	X	
Martin Lafond	Conseiller	5	X	
Suzan Demers	Conseiller	6	X	
Total			6	1

Le maire, monsieur Steve Laberge n'ayant pas à voter, puisqu'il y a majorité

Proposé par le conseiller Mario Henderson

Et résolu à la majorité

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2023 tel que déposé.

SOMMAIRE BUDGET 2023

REVENUS	
<i>Fonctionnement</i>	
Taxes foncières	2 633 538 \$
Taxes services municipaux	739 173 \$
Compensations tenant lieu de taxes	38 400 \$
Transfert	465 804 \$
Services rendus	96 200 \$
Imposition de droits	75 470 \$
Amendes et pénalités	2 500 \$
Revenus d'intérêts	42 006 \$
TOTAL Fonctionnement:	4 093 090 \$
CHARGES	
<i>Fonctionnement</i>	
Administration générale	757 583 \$
Sécurité publique	548 923 \$
Transports	930 414 \$
Hygiène du milieu	761 110 \$
Santé et bien-être	6 800 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	145 997 \$
Loisirs et culture	429 176 \$
Frais de financement	87 053 \$
TOTAL des charges	3 667 056 \$
CONCILIATION À DE FINS FISCALES	
Remb. Dette à long terme	(83 934) \$
AFFECTATIONS	
Sommes affectées à l'investissement	(349 100) \$
Excédents affectés au fonctionnement	7 000 \$
SURPLUS/ (DÉFICIT)	- \$

Adopté à la majorité

4_ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

ATTENDU QUE selon l'article 953.1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

ATTENDU QU'UN avis public a été donné conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Saint-Chrysostome, pour les années 2023-2024-2025.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025				
		FINANCEMENT 2023		
		Taxes foncières	295 800 \$	
		Subventions	108 612 \$	
		Règl. Emprunt	975 000 \$	
		Surplus affecté	42 000 \$	
		Surplus non-affecté	25 000 \$	
		Total	1 446 412 \$	
			↓	
PROJETS	ESTIMATION	2023	2024	2025
Mise-a-jour Serveur Informatique	50 000 \$	50 000 \$	- \$	- \$
Conversion système de chauffage centrale -Centre culturel	30 000 \$	- \$	30 000 \$	- \$
Classeur latéral 4 tiroirs - Archives	5 000 \$	5 000 \$	- \$	- \$
Logiciel "SYGEM INCENDIE" + licence	4 000 \$	4 000 \$	- \$	- \$
Renovations caserne: cuisine, toilette, armoires, bureau, porte g (PRABAM)	30 000 \$	30 000 \$	- \$	- \$
2 appareils respiratoires x 12 000\$	24 000 \$	- \$	24 000 \$	- \$
8 cylindres x 2 000\$	16 000 \$	8 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
10 Bunkers x 2 100\$	21 000 \$	6 300 \$	8 400 \$	6 300 \$
Remplacer chaises caserne (25)	2 500 \$	2 500 \$	- \$	- \$
Rescue Jack	11 000 \$	- \$	11 000 \$	- \$
RAM & béquille	15 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$
Pompe portative P509	20 000 \$	- \$	20 000 \$	- \$
Camion 4 x 4 - F550 - avec équipements charrue	225 000 \$	- \$	225 000 \$	- \$
Camion déneigement 10 roues	265 000 \$	- \$	- \$	265 000 \$
Asphaltage sentier piétonnier (170 m. x 3 m.= 510 m2)	30 000 \$	30 000 \$	- \$	- \$
Refaire ponceau 48" (cours d'eau verbalisé) près du 105 Riv. Noire Nord	30 000 \$	30 000 \$	- \$	- \$
Corriger baissière rg ruisseau Norton Sud et corriger baissière + plan & devis	150 000 \$	150 000 \$	- \$	- \$
Déneigeuse trottoirs	60 000 \$	- \$	60 000 \$	- \$
Inst. cheminée sur machine pression + refaire ancienne cheminée (PRABAM)	8 980 \$	8 980 \$	- \$	- \$
Installer glissières de sécurité	20 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$
Travaux resurfaçage Rang Du moulin (2.3 km)	430 000 \$	430 000 \$	- \$	- \$
Travaux resurfaçage Rang Saint-Charles (3.2 km)	592 000 \$	- \$	- \$	592 000 \$
Travaux resurfaçage Rang Ruisseau-Norton Nord (1,1 km)	195 000 \$	195 000 \$	- \$	- \$
Travaux resurfaçage Rang Ruisseau-Norton sud (4,2 km)	777 000 \$	- \$	777 000 \$	- \$
Renouv. conduites d'eau potable et d'égout - Phase VI	4 500 000 \$	- \$	4 500 000 \$	- \$
Honoraires professionnels - Phase VI	100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	- \$
Émissaire Allen (étude et plans & devis)	300 000 \$	300 000 \$	- \$	- \$
Remplacer dégrilleur à l'usine de traitement des eaux usées	50 000 \$	- \$	50 000 \$	- \$
Automatisation station de pompage	22 000 \$	22 000 \$	- \$	- \$
Valve de 12 pouces à guillotine à changer / étang #1 (usine)	10 000 \$	10 000 \$	- \$	- \$
Panneau de dosage - Alun Usine de trait. Eaux usées	10 000 \$	10 000 \$	- \$	- \$
Système de ventilation - Usine de trait. Eaux usées	35 000 \$	- \$	35 000 \$	- \$
Changement de luminaires au Del	100 000 \$	- \$	50 000 \$	50 000 \$
Corniches Centre Culturel municipal	100 000 \$	- \$	100 000 \$	- \$
Unité murale (climatiseur & chauffage) - 4e étage (PRABAM)	6 500 \$	6 500 \$	- \$	- \$
Unité murale (climatiseur & chauffage) - 3e étage (PRABAM)	6 500 \$	6 500 \$	- \$	- \$
Inst.3 unités de thermopompe et chauffage + élect. + plomberie (PRABAM)	56 632 \$	56 632 \$	- \$	- \$
Salle communautaire agrandissement + refaire revêtement ext.	250 000 \$	- \$	250 000 \$	- \$
Installation de génératrice permanente - Centre culturel	50 000 \$	- \$	- \$	50 000 \$
Grand total	8 608 112 \$	1 446 412 \$	6 194 400 \$	967 300 \$

Adoptée à l'unanimité

5_PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à la période de questions portant uniquement sur le budget.

Aucune question

2022-12-304 6_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2022 à 19 h 09.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier